



## CONCOURS 2019

# REGLEMENT GENERAL DES CONCOURS D'ADMISSION



## Règlement Général des concours d'admission

Le présent règlement s'adresse aux candidats, toutes filières confondues, souhaitant intégrer l'un des cursus de l'ESITC Caen. Sa connaissance est indispensable aux candidats. Les candidats de chaque filière doivent se conformer à ce règlement pour leur modalités d'inscription et pour la réalisation de leur épreuves écrites et orales.

### Conditions d'inscription

Les modalités du concours sont les mêmes pour tous les candidats quel que soit leur nationalité. Attention, les candidats hors Union Européenne doivent obligatoirement ouvrir un dossier auprès de CAMPUS France avant toute démarche de candidature auprès de l'ESITC Caen.

Aucune condition d'aptitude physique n'est exigée pour s'inscrire au concours.

Les candidats en situation de handicap doivent l'indiquer sur le portail d'admission (<http://portail.esitc-caen.fr/>) pour que des dispositions d'aménagement des épreuves écrites leur soient proposées.

### Modalités d'inscription

L'inscription à un concours de l'ESITC Caen se réalise via le portail d'admission dédiée à partir du 15 décembre. L'accès à ce portail est demandé via le site web de l'ESITC Caen ([www.esitc-caen.fr](http://www.esitc-caen.fr) , rubrique admission).

Il est alors demandé au futur candidat son Nom, Prénom, Courriel et Mot de passe. Suite à ces renseignements, un mail d'activation est envoyé vers l'adresse mail renseignée et le futur candidat doit activer le lien donné dans ce mail. Après cette activation, le futur candidat sera redirigé vers la page de connexion du portail (<http://portail.esitc-caen.fr/> ). Le courriel et le mot de passe que le futur candidat a lui-même choisi lui permettra alors d'accéder à cette plateforme.

Les services informatiques de l'ESITC Caen ne peuvent ni accéder ni réinitialiser un mot de passe. Il appartient au candidat de le mémoriser et de s'assurer de l'accès à sa messagerie.

Lors de son premier accès au portail d'admission, le candidat aura à choisir le concours pour lequel il s'inscrit en fonction de sa filière :

## Concours externes :

- **Concours BACHELOR** : Pour les candidats souhaitant intégrer le Bachelor « Projecteur BIM (Projecteur d'études Bâtiment et Ouvrages d'Art) » – formation en un an sous le statut d'étudiant, titulaires ou en cours d'obtention d'un diplôme Génie Civil homologué au niveau III (bac+2), français ou étranger équivalent :
  - ✓ DUT Génie Civil – Construction Durable
  - ✓ DUT Génie Thermique et Énergie
  - ✓ BTS Bâtiment
  - ✓ BTS Travaux Publics
  - ✓ BTS Géomètre topographe et modélisation numérique
  - ✓ BTS Thermique du bâtiment
  - ✓ BTS Système constructifs bois et habitat
  - ✓ BTS Architecture en métal
  - ✓ BTS Fluides, Énergie, Domotique
  - ✓ BTS Études et Économie de la Construction
  - ✓ BTS Enveloppe du bâtiment
  - ✓ L2 de Génie Civil
  
- **Concours TC3TA** : Pour les candidats souhaitant intégrer en 1ère année du cycle ingénieur – filière technique – formation en trois ans sous le statut d'apprenti, titulaires ou en cours d'obtention :
  - ✓ d'un DUT Génie Civil
  - ✓ ou BTS Bâtiment
  - ✓ ou BTS Travaux Publics
  - ✓ ou BTS Constructions Métalliques
  
- **Concours ATS-A** : Pour les candidats ayant effectués ou actuellement en classe préparatoire ATS (Génie Civil uniquement) et souhaitant intégrer en 1ère année du cycle ingénieur – filière technique – formation en trois ans sous le statut d'apprenti.

Il est porté à l'attention des candidats que ce concours n'est accessible qu'aux seuls candidats issus d'une filière ATS Génie Civil.

- **Concours TC3TE** : Pour les candidats souhaitant intégrer en 1ère année du cycle ingénieur – filière technique – formation en trois ans sous le statut d'étudiant, titulaires ou en cours d'obtention :
  - ✓ d'un DUT Génie Civil – Construction Durable
  - ✓ ou BTS Bâtiment
  - ✓ ou BTS Travaux Publics
  - ✓ ou BTS Constructions Métalliques
  
- **Concours ATS-E** : Pour les candidats ayant effectués ou actuellement en classe préparatoire ATS (Génie Civil ou autre) et souhaitant intégrer en 1ère année du cycle ingénieur – filière technique – formation en trois ans sous le statut d'étudiant. Il est porté à l'attention des candidats que ce concours différencie pour les épreuves ceux issus d'une filière ATS Génie Civil des autres filières ATS (Génie Industriel ou autres).

- **Concours MS (OMP, EMCB, SMART)** : Pour les candidats souhaitant intégrer un Mastère Spécialisé proposé par l'ESITC Caen – formation en un an sous le statut de stagiaire, titulaires ou en cours d'obtention :
  - ✓ d'un diplôme d'ingénieur du secteur du BTP
  - ✓ ou d'un diplôme universitaire de 3<sup>ème</sup> cycle ou équivalent
  - ✓ ou d'un BAC+4 (ou Master 1) suivi de 3 ans d'expérience professionnelle (dans le cadre de la mobilité professionnelle externe et interne)
  - ✓ ou d'un diplôme étranger équivalent

### Concours internes :

- **Concours ADM3AI** : Pour les élèves-candidat issus du cycle préparatoire (TC2) souhaitant intégrer en 1<sup>ère</sup> année du cycle ingénieur – statut apprenti (TC3A).
- **Concours ADM4AI** : Pour les élèves-candidat issus de la 1<sup>ère</sup> année du cycle ingénieur (TC3E) – statut étudiant – souhaitant intégrer en 2<sup>ème</sup> année du cycle ingénieur – statut apprenti (TC4A).
- **Concours ADM4II** : pour élèves-candidats souhaitant réaliser un semestre d'études à l'international.
  - 1<sup>ère</sup> session : élèves-candidats issus de la 2<sup>ème</sup> année du cycle ingénieur – statut étudiant (TC4E) ;
  - 2<sup>ème</sup> session : élèves-candidat issus de la 1<sup>ère</sup> année du cycle ingénieur – statut étudiant (TC3E) ;

Pour le concours ADM4II, deux sessions sont organisées

\*\*\*\*\*

Lors du processus d'inscription aux concours, il sera demandé aux candidats de déposer différents documents sur le portail d'admission dans un format numérique : aucun document papier, envoyé par courrier à l'ESITC Caen, ne sera pris en compte.

Ces documents numériques doivent impérativement être fournis en format pdf, la taille de chacun d'eux ne devra pas excéder 2Mo et un seul fichier doit être fourni par pièce demandée. Les candidats sont invités à utiliser des outils de conversion (jpeg → pdf) pour respecter cette consigne.

En cas d'omission ou d'erreur dans le dépôt des pièces demandées, le service du concours de l'ESITC Caen contactera les candidats pour leur offrir la possibilité de régulariser leur situation. Les dossiers non régularisés dans les délais impartis seront déclarés irrecevables.

Toute fraude ou tentative de fraude sera sanctionnée par une exclusion du concours. Par exemple, une fraude peut être la modification par des moyens numériques de documents originaux ayant pour but de modifier la réalité, la saisie erronée des données sur le portail d'admission (état civil, résultats, notes, ...), ... Pour les élèves-candidats internes, toute fraude est susceptible d'entraîner une procédure disciplinaire.

## Sessions ouvertes

Pour tous les concours, il n'y a qu'une seule et unique session d'organisée à l'exception des concours BACHELOR et MS (Mastère Spécialisé), pour lesquels il n'y a pas de session de recrutement. Les candidatures seront alors traitées au fur et à mesure de leur dépôt (une candidature est déclarée soumise lorsque le dossier est complet et les frais de concours acquittés). Le recrutement s'arrête lorsque toutes les places ouvertes ont été attribuées (une place est attribuée à un candidat admis lorsque celui-ci a déposé son dossier d'inscription complet et a acquitté ses frais d'inscription).

## Autres modalités d'entrée à l'ESITC Caen

Pour information, il existe d'autres concours d'admission à l'ESITC Caen :

- Concours AVENIR pour les titulaires d'un baccalauréat (S ou STI2D) accessible via la plateforme PARCOURSUP ;
- Concours AVENIR+ pour les titulaires d'un BAC+1, BAC+2, BAC+3 hors ceux cités auparavant, BAC+4
- Concours e3a – banque PT pour les élèves des classes préparatoires filières MP, PC, PSI, PT

Se reporter à ces concours pour connaître leurs règlements.

## Calendrier

Les dates limites pour le concours 2019 (rentrée pour l'année scolaire 2019/2020) sont les suivantes :

Concours	Dépôt des dossiers	Admissibilité	Admission
<b>BACHELOR</b>		Du 15/12/2018 au 01/09/2019	
TC3TA	12/03/2019 – 12h00	20/03/2019	08/04/2019
ATS-A Génie Civil	12/03/2019 – 12h00	20/03/2019	10/05/2019
TC3TE	27/03/2019 – 12h00	04/04/2019	13/05/2019
ATS-E Génie Civil	15/06/2019 – 12h00	20/06/2019	04/07/2019
ATS-E Autres filières	13/03/2019 – 12h00	20/06/2019	04/07/2019
<b>MS</b>		Du 15/12/2018 au 01/09/2019	
ADM3AI	12/03/2019 – 12h00	20/03/2019	08/04/2019
ADM4AI	12/03/2019 – 12h00	20/03/2019	08/04/2019
ADM4II	1 <sup>ère</sup> session : 15/02/2019 – 12h00 au 20/03/2019 2 <sup>ème</sup> session : 15/09/2019 – 12h00 au 20/10/2019		

Les dates sont fermes. La non présentation du candidat à l'une de ces dates entraîne son élimination, sauf absence ou retard considéré, sur justification, par le jury comme recevable.

## Frais d'inscription au concours

Les frais de concours demandés couvrent les dépenses liées à la gestion et l'étude des dossiers, et le cas échéant à la gestion des épreuves spécifiques. Les frais de concours sont réputés acquis à l'école dès que

réglés via le site internet de recrutement. En aucun cas ils ne peuvent faire l'objet d'un remboursement (et notamment en cas de double candidature au concours sous statut d'apprenti).

Le paiement implique de fait l'acceptation du présent règlement dans sa totalité.

Concours	Candidat non boursier	Candidat boursier
<b>BACHELOR</b>	30 €	15 €
<b>TC3TA</b>	70 €	35 €
<b>ATS-A Génie Civil</b>	70 €	35 €
<b>TC3TE</b>	50 €	25 €
<b>ATS-E Génie Civil</b>	50 €	25 €
<b>ATS-E Autres filières</b>	50 €	25 €
<b>MS</b>	80 €	
<b>ADM3AI / ADM4AI / ADM4II</b>	/	

Les frais de concours sont à acquitter lors du dépôt du dossier de candidature et sont à payer exclusivement par CB en ligne. Aucun paiement par chèque ou virement n'est accepté.

Les dossiers n'ayant pas fait l'objet de paiement des frais de concours ni de dépôt des pièces demandées à la date de clôture du concours seront déclarés irrecevables.

Pour le concours MS (Mastères Spécialisés), le montant indiqué ne concerne que les candidats français et de l'Union Européenne (UE). Les candidats hors UE doivent suivre la procédure Études en France – CAMPUS France (les frais de concours demandés par CAMPUS France incluent les frais de concours de l'ESITC Caen).

### Places ouvertes

Concours	Places ouvertes
<b>BACHELOR</b>	15
<b>TC3TA</b>	20
<b>ATS-A Génie Civil</b>	15
<b>TC3TE</b>	40
<b>ATS-E Génie Civil</b>	15
<b>ATS-E Autres filières</b>	5
<b>MS</b>	22 pour chaque MS
<b>ADM3AI</b>	15
<b>ADM4AI</b>	5
<b>ADM4II</b>	15

### Organisation du concours

Les concours comportent des épreuves écrites et orales. Chaque épreuve est obligatoire.

## Admissibilité

Pour chaque candidat, un nombre de points qualifiant l'examen du dossier scolaire est calculé sur la base d'une note sur 20 (attribuée par un jury d'examineur) à laquelle est appliqué un coefficient (cf coefficients ci-après).

Le jury du concours de l'ESITC Caen fixe alors une barre d'admissibilité pour chaque concours et déclare chaque candidat au-dessus de celle-ci **ADMISSIBLE** lui offrant ainsi le droit de poursuivre son processus. Les candidats sous cette barre sont déclarés **NON ADMISSIBLES** et seront éliminés du concours.

Le jury se réserve le droit de décider d'une note éliminatoire.

Seuls les dossiers des candidats ayant accepté le présent règlement seront présentés au jury, lequel se réserve toute latitude quant à la suite à donner à un dossier incomplet (notes ou pièces manquantes par exemple). Si une raison de force majeure est à l'origine de cette absence d'information, il est du ressort du candidat de le faire savoir au jury de concours, dans le temps imparti, dans l'espace « Commentaires » disponible sur la plateforme de recrutement. Cette rubrique est accessible jusqu'au dépôt du dossier de candidature.

## Admission

Les candidats déclarés admissibles devront se présenter dans les locaux de l'ESITC Caen pour réaliser leurs épreuves écrites et orales.

Dans la mesure du possible, les candidats seront convoqués environ 10 jours avant la date des épreuves et entretiens par courriel à l'adresse renseignée sur le portail d'admission ([portail.esitc-caen.fr](http://portail.esitc-caen.fr)). Cette convocation précisera le lieu et les heures exactes de ces épreuves et entretien. Elle devra être imprimée et il sera demandé au candidat de la présenter avec une pièce d'identité le jour de la convocation.

Pour chaque candidat, chaque épreuve donnera lieu à l'attribution d'un nombre de points calculé avec une note sur 20 à laquelle sera appliqué un coefficient (cf coefficients ci-après). La sommation de ces points permet au jury final de classer les candidats. Si plusieurs candidats sont crédités du même total de points, ils seront départagés et classés par ordre décroissant de la note obtenue à l'entretien de motivation, puis éventuellement de la note obtenue lors de l'étude de leur dossier.

Le jury du concours de l'ESITC Caen fixe alors une barre d'admission pour chaque concours et déclare chaque candidat au-dessus de celle-ci **ADMIS**. Les candidats sous cette barre sont déclarés **NON ADMIS**.

Le jury se réserve le droit de décider d'une note éliminatoire par épreuve (note dossier, épreuves écrites et/ou entretien).

**Concours BACHELOR** : il n'y a pas d'épreuves écrites. Seul un entretien de motivation est à réaliser.

**Concours TC3TE et TC3TA** : les candidats devront réaliser :

- Des épreuves écrites sous forme de Questionnaires à Choix Multiples (QCM) :
  - ◆ Mathématiques (durée 1h30) ;
  - ◆ Anglais (durée 45 min) ;
- L'entretien de motivation.

**Concours ATS-E Génie Civil** : les candidats devront réaliser :

- Des épreuves écrites :
  - ◆ Spécialité Génie Civil (durée 3h00)
  - ◆ Anglais (durée 1h00)
- L'entretien de motivation

**Concours ATS-E Autres filières** : les candidats devront réaliser :

- Épreuves écrites :
  - ◆ Faire parvenir leur relevé de notes du concours national ATS : Mathématiques + Sciences Physiques + Anglais + Français
- L'entretien de motivation

**Concours ATS-A Génie Civil** : les candidats devront réaliser :

- Des épreuves écrites :
  - ◆ Spécialité Génie Civil (durée 3h00)
  - ◆ Anglais (durée 1h00)
- L'entretien de motivation

**Concours MS (Mastères Spécialisés)** : les candidats devront réaliser :

- Un entretien individuel devant un jury (possible en visioconférence pour les candidats hors du territoire métropolitain français sur demande explicite). Cet entretien se déroulera en français et/ou anglais.

Il est rappelé aux candidats que certains cours peuvent être enseignés en anglais et qu'une bonne compréhension de cette langue est requise. De même, une bonne pratique du français est demandée aux candidats étrangers pour pouvoir évoluer facilement dans leur vie quotidienne.

**Concours ADM3AI, ADM4AI** : il n'y a pas d'épreuves écrites. Seul un entretien de motivation est à réaliser.

**Concours ADM4II (international)** : les candidats devront réaliser :

- Un premier entretien individuel : motivation et capacité d'intégration ;
- Un second entretien individuel : pertinence du projet professionnel par rapport aux dispositifs concernés par la candidature.

**Note** : Les candidats au concours TC3TA et ATS-A Génie Civil, bénéficieront le jour de leur convocation aux épreuves et entretien, de plusieurs rendez-vous pour une prise de contact avec des entreprises partenaires de l'école souhaitant recruter des apprentis



## Coefficients

Les coefficients suivants sont appliqués pour les concours externes :

Concours	Dossier	Maths	Physique	Spé. GC	Anglais	Français	Entretien	Total
<b>BACHELOR</b>	50	/	/	/	/	/	50	100
<b>TC3TA</b>	30	11	/	/	9	/	50	100
<b>ATS-A Génie Civil</b>	31	/	/	10	9	/	50	100
<b>TC3TE</b>	30	11	/	/	9	/	50	100
<b>ATS-E Génie Civil</b>	31	/	/	10	9	/	50	100
<b>ATS-E Autres filières</b>	15	9	10	/	9	7	50	100
<b>MS</b>	50	/	/	/	/	/	50	100
<b>ADM3AI</b>	50	/	/	/	/	/	50	100
<b>ADM4AI</b>	50	/	/	/	/	/	50	100
<b>ADM4II</b>	50	/	/	/	/	/	25	100

## Informations sur les résultats

Le classement individuel est communiqué par courriel à chaque candidat.

Compte-tenu des moyens d'information utilisés pour satisfaire le plus grand nombre, et, même si chacun porte une attention particulière aux résultats, une erreur peut être constatée. Dans ce cas, seuls les procès-verbaux des jurys sont opposables.

L'admission à l'ESITC Caen est prononcée pour la prochaine rentrée universitaire et sous la réserve expresse de l'obtention du diplôme lui permettant de concourir. En aucun cas, un candidat admis pour cette rentrée universitaire ne peut prétendre à conserver son admission pour la rentrée universitaire suivante.

## Informations sur l'admission à l'apprentissage

Une admission au cursus par apprentissage n'est effective qu'après avoir validé l'ensemble des étapes suivantes :

- ✓ La validation par le CFA de l'école de l'entreprise et du tuteur de l'entreprise ;
- ✓ L'acceptation et la signature de la convention d'apprentissage liant les 3 parties : ESITC Caen / entreprise d'accueil / futur apprenti ;
- ✓ La signature d'un contrat d'apprentissage avec l'entreprise d'accueil ;
- ✓ Être titulaire du permis de conduire voiture (permis B).
- ✓ Pour les élèves-candidats ADM3AI et ADM4AI, la réalisation et la validation avant d'intégrer le cursus du séjour linguistique ;

Pour les candidats ayant obtenu une promesse d'accueil en alternance pour la rentrée scolaire, il est vivement recommandé d'effectuer avant d'intégrer l'école (rentrée de septembre) une période continue de 9 semaines à l'étranger répondant aux exigences reprises dans la note « Séjour linguistique » remise aux candidats admis.

Un séjour linguistique de 13 semaines devra être réalisé et validé. Conformément aux exigences de la CTI (Commission des Titres de l'Ingénieur), sa réalisation ne pourra être réalisée qu'en 2 fois maximum.

Dans le cursus par apprentissage une période de 4 semaines (WORKSHOP à l'International) est incluse pour permettre à l'apprenti(e) de répondre à une partie de l'exigence internationale. En ce qui concerne les 9 semaines restantes, il est vivement recommandé de la réaliser au cours de l'été qui précède la rentrée et donc avant d'intégrer la formation d'ingénieur. Si le candidat choisit cette option il devra impérativement réaliser son séjour en pays anglophone sans contrainte de secteur d'activités pour son activité professionnelle (le woofing est donc possible).

Si précédemment engagé sous contrat en alternance, ou pour toute autre raison justifiable le candidat ne peut envisager un départ anticipé avant sa formation, 2 possibilités s'offrent à lui :

- Soit un départ à l'international au cours de son contrat d'apprentissage, impérativement dans le cadre d'une convention de détachement au sein d'une filiale de la structure d'accueil, un engagement écrit de l'entreprise d'accueil devra être produit en annexe de la promesse d'accueil en alternance. Le séjour devra impérativement et au plus tard être réalisé avant le PFE.
- Soit un départ à l'international à l'issue du contrat d'apprentissage dont la fin devra impérativement intervenir avant le jury de diplôme (soit première semaine de novembre N+3). Si le candidat choisit cette option il n'aura ni contrainte de secteur d'activité ni contrainte de destination (hors pays limitrophes à la France et DOM TOM). Il devra par contre produire une attestation confirmant que son entreprise d'accueil est informée de ce choix.

## Recours

Les jurys de l'ESITC Caen étant souverains, les réclamations ne peuvent porter que sur des erreurs matérielles (non prise en compte de pièces constitutives du dossier, erreur de report de notes, ...).

Les réclamations portant sur la note d'évaluation du dossier doivent être faites dans les 24 heures suivant la date de publication des résultats d'admissibilité par mail ([concours@esitc-caen.fr](mailto:concours@esitc-caen.fr)).

Les réclamations portant sur les épreuves écrites doivent être faites dans les 24 heures suivant la date de publication des résultats d'admission par mail ([concours@esitc-caen.fr](mailto:concours@esitc-caen.fr)).

Les réclamations doivent exposer le motif de celle-ci et il doit être joint toutes pièces susceptibles d'apporter des éléments nouveaux.

De manière générale, sauf cas particulier d'éléments nouveaux à faire connaître aux Jurys, les candidats qui se sont inscrits à une session ne peuvent se présenter d'eux-mêmes aux éventuelles sessions suivantes, dans une même année du concours.

## Règlement Général de Protection des Données (RGPD)

L'ESITC Caen s'est engagée à prendre toutes les mesures nécessaires afin d'assurer une protection optimale des données personnelles qu'elle utilise. Dans ce cadre, l'ESITC Caen a :

- nommé un délégué à la protection des données, le DPD,
- établie une cartographie de tous les traitements, flux et circuits de données personnelles,
- mis en place un plan d'actions pour mettre en conformité les traitements qui ne le sont pas,
- tiens à jour un registre des traitements (détaillé).

En outre, le RGPD impose que dès la création d'un traitement ou service, la protection des données personnelles soit prise en compte (concept de « privacy by design »). Cela induit de minimiser autant que possible la collecte de données personnelles nécessaires à la finalité du service, de déterminer leur durée de conservation, de préparer les mentions d'information et le recueil du consentement des intéressés.

En cas de traitements susceptibles d'engendrer des risques élevés pour les droits et libertés des personnes, il y aura lieu de réaliser des analyses d'impact sur la protection des données (PIA). En outre, en cas de fuite de données, l'ESITC Caen devra, sauf adaptation prévue par la loi française, notifier auprès de la CNIL la violation de son système dans un délai de 72 heures, et en informer corrélativement les personnes dont les données figuraient dans les traitements. Une documentation fournie et à jour devra être disponible : registre des traitements, PIA, contrats avec les sous-traitants, procédures d'information des personnes, etc.

Pour permettre au DPD de mener à bien les différentes missions, l'ESITC Caen s'engage à :

- tenir compte des analyses et conseils en matière de protection des données personnelles et, dans le cas où les recommandations du DPD ne seraient pas retenues, à en documenter les raisons ;
- alerter le DPD par voie électronique lors de toute création de traitement de données à caractère personnel et lors de toute modification dans le traitement des données actuelles ;
- alerter le DPD en cas de violation constatée de données à caractère personnel ;
- fournir au DPD l'accès aux données et aux opérations de traitement ;
- faciliter l'accès aux données et informations manquantes détenues par d'éventuels sous-traitants.



ESITC Caen  
1 rue Pierre et Marie Curie  
14610 EPRON

[www.esitc-caen.fr](http://www.esitc-caen.fr)  
02 31 46 23 00  
[contact@esitc-caen.fr](mailto:contact@esitc-caen.fr)

